

Initiatives ministérielles

l'anglais, le respect de la diversité culturelle et le respect des traditions et de l'apport de nos peuples autochtones.

Aujourd'hui, beaucoup de pays essaient de découvrir la formule qui leur permettra de créer un véritable sens de l'identité nationale parmi des groupes de diverses origines ethniques, culturelles, linguistiques et raciales. Beaucoup de ces pays s'intéressent de près au modèle proprement canadien que nous avons créé et qui met en valeur le respect mutuel des citoyens de toutes origines.

Le gouvernement s'engage, par la loi qui constitue le ministère, à promouvoir l'égalité de tous les Canadiens dans la vie sociale, économique et culturelle de notre pays. Il reconnaît la nécessité d'éliminer les barrières qui divisent les Canadiens et de leur donner la possibilité de créer des liens fondés sur la confiance et le respect mutuel.

Nous savons que la cohésion sociale et une forte identité nationale ne sont possibles que si les personnes qui composent notre société font preuve de compréhension, de conscience de l'apport des autres et de respect.

Le très honorable Lester Pearson déclarait que, dans un État fédéral diversifié comme le Canada, il est important que tous les citoyens aient une chance équitable et égale de participer à l'administration de la nation, de s'identifier à la capitale nationale et de s'y sentir chez eux.

Je suis fier de faire partie du gouvernement libéral qui croit dans la tolérance entre les citoyens et s'efforce de permettre aux personnes de toutes origines qui viennent s'installer au Canada d'avoir une chance égale de contribuer à la croissance, au développement et à l'enrichissement de notre identité.

Notre diversité est l'une des choses qui nous permet d'être plus forts et plus compétitifs dans l'économie mondiale. La variété des langues qui sont parlées chez nous, les cultures que nous possédons et comprenons nous assurent un avantage certain sur les marchés internationaux. Le président de la Banque Royale l'a confirmé lorsqu'il a déclaré que le succès de notre nation dépendra de notre capacité d'exploiter la riche diversité de ce pays, afin que nous puissions devenir véritablement compétitifs sur les marchés mondiaux.

M^{me} Barbara Ward, économiste et écrivain britannique, a dit de nous que nous sommes la première nation internationale au monde. Les étrangers nous admirent pour la société que nous avons construite ensemble et dont nous avons tout lieu d'être fiers en tant que nation.

Le projet de loi donne au gouvernement la possibilité de pousser de l'avant dans un domaine dont nous avons pu constater à de nombreuses reprises l'importance pour les Canadiens. Les Canadiens veulent un gouvernement qui leur trace la voie et les aide à construire une société encourageant tous ses citoyens à contribuer aux aspects économique, politique, social et culturel de la vie de ce magnifique pays.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi C-53 aura décidément fait l'objet de nombreuses critiques, surtout quand on considère qu'il avait été présenté comme une simple modification administrative.

Comme il doit être très évident, à ce moment-ci, l'opposition officielle rejette catégoriquement ce projet de loi. Les raisons qui motivent ce rejet ne sont nullement de nature cosmétique. Elles concernent principalement l'essence même de notre identité culturelle québécoise ainsi que l'importance d'assurer la survie de la culture via un traitement intelligent des droits d'auteur.

• (1315)

Tout d'abord, l'intrusion du gouvernement fédéral a touché le domaine des communications de masse, tout autant qu'à ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, pourtant explicitement de juridiction provinciale. En fait, les interventions centralisatrices de l'État fédéral se multiplient, et ce projet de loi n'en est qu'un exemple. C'est ainsi que nous dénonçons l'imposture de l'appellation même de ce ministère qu'on veut créer, soit «ministère du Patrimoine», alors qu'il s'agit en réalité d'une façon déguisée de créer un ministère de la culture et d'occuper un champ de compétence réservé aux provinces. Les Québécois et Québécoises se demandent pourquoi ils devraient contribuer financièrement à une machine dont le but est de nier la différence nationale québécoise, alors que l'existence du peuple québécois est reconnue même par les plus ardents fédéralistes au Québec.

Je rappellerai à mes honorables collègues que les Canadiens anglais sont maintenant pourvus des moyens nécessaires pour contrer l'envahissement culturel américain, grâce à des ententes internationales. Cette préoccupation est parfaitement compréhensible, si on tient compte de l'importance de se démarquer d'un voisin aussi puissant, et d'organiser ses ressources culturelles. Pourquoi ne reconnaîtrait-on pas au Québec le droit aux mêmes préoccupations? De même, pourquoi le gouvernement ne ressentirait-il pas le besoin de protéger à son tour les droits des créateurs et créatrices qui oeuvrent sur son territoire?

Les droits d'auteur qui relevaient auparavant du ministère des Communications et du ministère titulaire de la Consommation et Corporation Canada relèveraient maintenant, suite à la réorganisation du gouvernement, du ministère du Patrimoine canadien et du ministère de l'Industrie. Au lieu de profiter dudit réaménagement pour concentrer les responsabilités en cette matière au ministère du Patrimoine, qui est le seul ministère ayant pour mission de protéger la création et les auteurs, le gouvernement persiste dans son indécision paralytique devant les droits d'auteur.

Or, une telle dichotomie n'engendre que des priorités politiques divergentes, surtout lorsque les fonctionnaires des deux ministères susmentionnés ont une conception totalement différente du sujet.

À titre d'exemple, M. Paul Racine, sous-ministre adjoint au développement culturel, affirmait lors de sa comparution au Comité du patrimoine canadien, et je cite: «... le fait est que le ministre et le ministère formulent les orientations à 100 p. 100 dans le domaine du droit d'auteur, dirigent les travaux de rédaction—comme on l'a fait dans le passé et comme on va le faire dans l'avenir avec la phase 2. Autrement dit, ils font tout le